

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION COMMISSION DE SUIVI DE SITE SOTRECO du 14 décembre 2017

Étaient présents :

1- Représentants des services de l'Etat :

- M. Philippe LAURENT Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement/ chef de la subdivision Aix-en-Provence 2 représentant M.CHPILEVSKY, Sous-Préfet des Bouches-du-Rhône
- M. Djamel SAÏFI, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement/Inspecteur de l'environnement spécialité Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - subdivision Aix-en-Provence 2
- Mme Sabrina DUPONT, Sous Préfecture, en charge de l'environnement
- Mme Françoise COUSTES, Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale des Bouches-du-Rhône.
- Lieutenant Jérôme MATHERON, Chef de centre adjoint du centre de secours de Châteaurenard, Direction Départementale des Services d'Incendie de Secours des Bouches-du-Rhône.
- Capitaine Germain, Direction Départementale des Services d'Incendie de Secours des Bouches-du-Rhône.
- Commandant Grégory ALLIONE, Direction Départementale des Services d'Incendie de Secours des Bouches-du-Rhône.

2- Représentants de la Commune :

- M. Marcel MARTEL, Maire
- M. Michel LOMBARDO, 1^{er} adjoint au Maire
- Mme. Marie-Laurence PEZZANO, Adjointe au Maire
- M. Jean-Pierre SEISSON, Adjoint au Maire

3- Représentants de l'ASSAUVEN :

- Mme Roselyne INARD
- Mme Mireille FERRO-FAMIL
- M. Jean François LAMBERT

4- Représentants de la Société SOTRECO :

- M. Pierre GODEFROY, Président
- M. Jan-François CHAMOIX, Directeur Général,
- Mme Carine PONDARD, Responsable qualité SOTRECO,
- M. Xavier HERAUD, responsable d'exploitation SOTRECO

5- Organisme associé :

- CCI du Pays d'Arles représentée par Mme Julie MOTTE

Participait:

- Mme Charlotte HOFFMANN, Directrice développement durable, Commune de Châteaurenard

Absents excusés :

- Mme Gaëlle REBEC, Directrice de l'ADEME
- M.Gilles SERVANTON, DDTM 13
- M. Sébastien MATHIOT, Air PACA
- M. Denis RANGON, Assauven

En l'absence de M. le Sous-Préfet, son représentant M. LAURENT préside la séance.

Il remercie la mairie de Châteaurenard d'accueillir cette commission et d'en assurer le secrétariat. Il demande à l'assemblée d'excuser l'absence de M. le Sous-Préfet, retenu par d'autres obligations.

Monsieur MARTEL indique qu'il exerce la fonction de Maire depuis le 12 juin 2017 mais qu'il suit le dossier depuis 1996. Il rappelle qu'à l'origine, le terrain appartenait à la mairie et l'usine au SMAVD. Il s'agissait alors de récupérer les déchets agricoles produits en excès pour éviter qu'ils soient jetés en Durance.

Il rappelle également que beaucoup d'efforts ont été faits et qu'aujourd'hui, les problèmes d'odeurs sont quasiment réglés. Sotreco a également beaucoup œuvré pour le traitement des eaux, soulageant ainsi la STEP. Il évoque les deux projets Cleef system et Mutatec, hors CSS, mais qui intéressent beaucoup la collectivité, et l'incendie survenu cet été.

Ordre du jour :

1. Point sur l'activité 2017
2. Dossier de demande d'extension de capacité 2017

A l'issue du tour de table, M.LAURENT précise que M.SAÏFI remplace Nicolas BAEY et est désormais l'inspecteur en charge du site et que Mme DUPONT est en charge de l'environnement depuis septembre 2017 à la sous-préfecture des Bouches du Rhône.

M. GODEFROY présente SOTRECO pour les nouveaux membres de la CSS.

1. Point sur l'activité 2017

Un dépassement d'activité a été constaté sur le site en 2017 puisque les entrées de boues ont atteint 49 000T alors que l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2017 autorise 44 000T. M.GODEFROY explique cet écart par l'arrêt de l'usine de Marseille qui représente 36 000 tonnes. dont Sotreco a du traiter 5 000T de boues, le reste du volume partant dans d'autres départements plus au nord.

L'augmentation de la sortie de compost est liée à une demande forte de pays étrangers en manque de matières organiques pour leurs sols.

L'objectif de production de compost vert est de 10 000T. La demande est forte car ce compost est autorisé en agriculture biologique.

• Bilan des plaintes odeurs en 2017

M. GODEFROY souligne la nette réduction du nombre de plaintes grâce aux travaux réalisés. 37 plaintes en 2011 contre 2 en 2017. Les travaux semblent avoir été efficaces.

• Retour sur les derniers aménagements et travaux opérés sur le site en 2017

M.CHAMOIX présente les travaux réalisés pour le traitement des eaux de lavage issue du traitement de l'air, des eaux issues de la déshydratation des boues, chargées en azote, et des eaux de ruissellement. Un système de collecte de ces eaux composé de pompes de relevage et de dégrilleurs permet de les récupérer pour l'arrosage des tas de compost.

Cette action a été réalisée dans le cadre de la convention signée avec la Mairie pour la gestion des flux industriels et a ainsi été subventionnée à 40 % par l'agence de l'eau. Il s'agit d'une 1ere en France, il a fallu tâtonner avec le matériel mais celui ci est aujourd'hui fonctionnel.

Mme INARD a entendu dire que l'usine a tourné au ralenti cet été, ce qui est contradictoire avec l'augmentation des tonnages.

M.GODEFROY ne maîtrise pas les variations qui dépendent de ses clients. Il admet une petite baisse cet été.

Mme.INARD demande à la DREAL si les autres usines sont tombées en panne du fait de négligences et rappelle le travail réalisé par l'Assaumen pour signaler l'état de délabrement de l'usine et faire réaliser les travaux.

M.LAURENT ne connaît pas la situation des autres usines mais fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'usines de compostage et qu'il s'agit des aléas de fonctionnement des installations. Depuis deux ans, le plan de gestion des déchets est régional, le principe de solidarité joue et c'est ainsi que Sotreco peut récupérer des déchets de Nice si besoin.

Mme FERRO FAMIL veut savoir si les eaux de récupération sont odorantes.

M.CHAMOIX affirme que oui et que cela a été un sujet d'inquiétude mais qu'en définitive, il n'y a pas de nuisance car le problème c'est la stagnation de l'eau. Si le flux est régulier, il y a moins de fermentation. L'eau sent l'ammoniac, pas le compost. La diffusion de l'odeur est faible.

Mme INARD fait remarquer que les andains sous la couverture sont en maturation, alors qu'ils étaient censés être finis.

M.CHAMOIX rappelle que la mise en repos pendant 6 semaines fait partie du procédé. Ils sont aspergés la semaine précédant leur départ.

2) Dossier de demande d'extension de capacité 2017

- Projets 2018

M.GODEFROY indique que le bardage côté sud sera réalisé rapidement, en hiver, et que l'Assauven sera informée. Il décrit également un projet de quai de déchargement pour que les camions arrivent en marche arrière, déchargent et repartent. Néanmoins, cela nécessite de la place, pour le rayon de braquage. Sotreco a donc besoin d'un terrain mais celui est utilisé pour le stockage des matériaux de la digue.

M.LAMBERT demande pourquoi le criblage a été réalisé en extérieur le mois dernier.

M.CHAMOIX indique qu'il s'agissait d'une petite opération de criblage qui ne concernait que la biomasse. La fermentation se fait à l'intérieur.

Mme inard fait remarquer que le criblage ne devrait pas être fait en extérieur ,en plein air ceci est mauvais pour la qualité de l'air et la santé par l'émission des poussières et particules.

Mme COUSTES n'a pas connaissance de problème sur ce sujet

M.LAURENT pense que cela ne peut pas être assimilé à du brûlage mais c'est que c'est un point qui sera étudié.

M.SEISSON fait remarquer que les camions repartent parfois non bâchés, non nettoyés et demande si cela ne fait pas l'objet de convention avec les transporteurs.

M.CHAMOIX signale qu'une zone de lavage est à disposition des camions, tous doivent repartir avec les roues propres. Sotreco fait la chasse pour que les camions repartent bâchés mais tous ne jouent pas le jeu. Il sera plus vigilant.

- Demande d'extension de capacité

M.GODEFROY présente les grandes lignes du projet d'extension de capacité, soumis à enquête publique.

Le document de 227 pages a été transmis à la DREAL, l'instruction est en cours.

M.LAURENT ajoute que la phase de consultation des services est en cours, le SDISa déjà répondu.

Une demande de complément sera faite à l'exploitant puis le dossier sera mis à l'enquête publique durant un mois. Durant cette période, le dossier sera consultable en mairie.

Mme INARD souhaite savoir si une enquête sera réalisée dans le cas de nuisances olfactives générées par cette augmentation de capacité et s'il sera alors possible de faire marche arrière pour respecter le ressenti des riverains.

M.LAURENT répond qu'il y a toujours eu un suivi pour ce site et que cela va continuer. En cas de problèmes, il faudra comprendre les causes et mettre en place des mesures palliatives. Ce n'est pas le même contexte que la demande d'autorisation initiale car on connaît le site, qu'il n'y a pas d'extension géographique et que l'usine est dimensionnée pour ce tonnage. On va passer de 49 000T à 51 000T, ce sera assez proche de l'existant.

Mme INARD craint que le ressenti des riverains ne se heurte encore au seuil des 5 unités d'odeurs.

M.GODEFROY souligne la bonne communication qu'il y a entre Sotreco et l'Assauven et qu'ils seront toujours à l'écoute du ressenti des riverains.

Mme INARD regrette de dépendre des arrêtés pour se défendre. Elle critique la rédaction de l'arrêté car 5 unité d'odeurs, c'est très subjectif. Elle ajoute que l'extension de capacité serait une bonne occasion pour revoir le contenu de l'arrêté.

M.LAURENT rappelle qu'un réseau de nez objectifs est présent lorsqu'une campagne de mesure d'odeur est réalisée, pour corroborer les ressentis des riverains.

M.SAÏFI ajoute que c'est un arrêté ministériel qui fixe la règle générale. L'arrêté départemental ne permet pas de le modifier.

Il indique qu'il y aura également un audit de l'agence de l'eau qui rend compte du dimensionnement du site

mais aussi de son fonctionnement. Il peut limiter l'autorisation d'exploitation même si la capacité du site la permet.

Mme INARD demande quelle est la marge autorisée de dépassement des valeurs de l'arrêté.

M.SAÏFI indique qu'elle est nulle.

M.LAURENT précise qu'en cas de dépassement plusieurs cas de figure sont possibles. Dans le cas de Sotreco, les pouvoirs publics ont jugé que la modification est substantielle et nécessite une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, pour garantir une transparence à l'égard des riverains.

Mme INARD regrette l'absence d'Air Paca et souhaite savoir ce qu'il en est de la campagne de surveillance des odeurs qui devait durer 6 mois dans le cadre de l'instruction.

M.LAURENT dément qu'une telle campagne devait être menée. Il ajoute cependant que l'étude odeur serait jointe au dossier, pour évaluer les impacts. Les calculs seront basés sur des modélisations et la surveillance des odeurs par le SRO reste en place.

3. Points divers

- Incendie

Un départ de feu sur la plateforme biomasse le dimanche 25 juin 2017 a nécessité l'intervention du SDIS.

M.GODEFROY fait état des mesures correctives prises suite à cet incident : un forage et un poteau incendie + 2RIA avec arrosage préventif selon les relevés de température des andains.

Le SDIS juge que la réactivité du personnel a un peu pêché pour déplacer les tas avec le tractopelle. C'est un riverain qui a appelé les pompiers. Le SDIS demande d'indiquer le numéro d'astreinte sur un panneau à l'entrée du site pour donner l'alerte et gagner du temps. Il propose également de faire un exercice.

Sotreco est d'accord.

- Zoom sur les start up

M.LAMBERT demande si l'élevage des insectes fait l'objet d'un cadre juridique.

M.SAÏFI indique que l'activité de Mutatec est incluse dans la demande d'autorisation d'exploitation. L'instruction dira si elle doit respecter le cadre de la rubrique 2150. Le service départemental de protection de la population sera consulté.

M.LOMBARDO souhaite qu'une communication soit faite auprès des habitants pour ne pas laisser des rumeurs se répandre.

M.CHAMOUX précise que les mouches restent dans les volières, elles ne font que boire et se reproduire et ne mangent pas.

Concernant Cleef System, M.CHAMOUX explique la nécessité économique de sécher les boues qui contiennent 3/4 d'eau. Cependant le procédé est long et dégage des odeurs. Aussi, pour sécher plus rapidement, on injecte le produit dans de l'huile car elle est non miscible à l'eau. Le procédé est simple et ne dégage pas de composé organique volatil. Cleef System assure le développement industriel d'un procédé qui a fait l'objet de recherches auparavant. Il ne présente aucun risque, il est simple et rentable.

En conclusion, M.LOMBARDO rappelle les progrès réalisés ces dernières années et juge qu'il n'y a pas de raisons de ne pas faire confiance.

Monsieur LAURENT souhaite conserver le rythme d'une réunion annuelle. La prochaine CSS sera organisée selon l'avancement de l'instruction du dossier d'autorisation d'extension de capacité.

Mme PEZZANO demande que la CSS soit programmée suffisamment en avance de manière à faciliter son organisation.

M.LAURENT en prend note, remercie les membres de la CSS et lève la séance.

Annexes:

Diaporama présenté par SOTRECO

Feuille de présence